

# À L'UNION AFRICAINE À L'OCCASION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINNE SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Lettre ouverte de Transparency International

11 Juillet 2023

Aux dirigeants de l'Union africaine,

A l'occasion de cette septième Journée africaine de lutte contre la corruption et du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC), Transparency International, à travers ses 28 sections nationales réparties dans toutes les communautés économiques régionales d'Afrique, saisit une nouvelle fois l'occasion pour :

1. **Féliciter** l'Union africaine (UA) pour cet anniversaire marquant de la CUAPLC – un traité qui fournit une feuille de route audacieuse et solide pour la mise en œuvre des efforts de lutte contre la corruption et renforce les engagements pris par les États membres de l'UA pour défendre la démocratie, les droits humains et l'État de droit, ainsi que les valeurs sous-jacentes de transparence, d'intégrité, de participation et de responsabilité.
2. **Accueillir** favorablement le thème de la Journée africaine de lutte contre la corruption de cette année : « La CUAPLC, 20 ans après : Réalisations et perspectives », qui invite à une réflexion critique sur les réalisations, les défis et les enseignements des vingt dernières années et offre l'occasion de se projeter dans les vingt prochaines années et d'élaborer des stratégies en vue de leur réalisation.
3. **Féliciter** les 48 États membres de l'UA qui ont ratifié la CUAPLC à ce jour et appeler les 7 États membres restants à prendre des mesures pour ratifier, domestiquer, mettre en œuvre et élaborer des plans d'action clairs pour cette importante Convention dans les plus brefs délais.
4. **Féliciter** en outre les 38 États membres de l'UA qui ont ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et **exhorter** les 17 États membres restants à prendre rapidement des mesures pour ratifier cet important traité africain.
5. **Apprécier** les efforts déployés par les 17 États parties à la CUAPLC qui ont soumis des rapports d'étape sur leur mise en œuvre de la CUAPLC à ce jour et **exhorter** les 31 États parties restants, à l'occasion de ce vingtième anniversaire, à prendre rapidement

des mesures pour rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre de la Convention, comme l'exige l'article 22(7), ainsi que la pleine participation de la société civile, comme l'exige l'article 12.

6. **Apprécier** le rôle central que joue la CUAPLC en fournissant une feuille de route aux États pour la mise en œuvre de politiques et de systèmes de lutte contre la corruption au niveau national, nous **exhorter** les États parties à la Convention à accélérer leurs efforts pour mettre en œuvre ses dispositions, en particulier dans les domaines importants qui ont connu des progrès particulièrement lents, comme la protection du droit à la liberté d'information (article 9), la protection des lanceurs d'alerte, et la transparence et le contrôle du financement politique (article 10).
7. **Noter** avec une grande inquiétude que la corruption est et reste une menace importante pour la démocratie et les institutions démocratiques, et qu'elle constitue un obstacle majeur à la réalisation par les États africains de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.
8. **Féliciter** l'UA d'avoir établi une Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs (CAPAR en anglais) pour faciliter l'identification des avoirs africains, y compris les ressources financières perdues par le biais de mouvements illégaux de capitaux et de flux illicites, et leur retour en Afrique pour financer les programmes de développement du continent. Nous saluons en outre la création du sous-comité sur la fiscalité et les flux financiers illicites et l'appel de l'UA en faveur d'une réforme de l'architecture financière mondiale. À cet égard, nous invitons l'UA à accélérer le déploiement et la mise en œuvre de la stratégie en matière de fiscalité et de lutte contre les flux financiers illicites afin de permettre au continent d'engager des réformes mondiales sur un traité fiscal inclusif et d'accroître les ressources destinées aux programmes de développement de l'Afrique.
9. **Féliciter** en outre les efforts louables déployés par le Conseil consultatif de l'Union Africaine contre la corruption pour la mise en place du Réseau africain de recherche anticorruption (AACRN en anglais), qui ont abouti à l'adoption officielle de ce réseau par les délégués africains en mai 2023, ainsi qu'à l'élection d'un comité exécutif intérimaire chargé d'élaborer une stratégie pour la suite des activités du réseau. **Inviter** les États africains à accélérer l'opérationnalisation de ce réseau, notamment en le dotant de ressources humaines, financières et techniques adéquates pour développer et soutenir la mise en œuvre d'un programme de recherche-action sur la lutte contre la corruption en Afrique.
10. **Rappeler** aux dirigeants africains l'appel que nous avons lancé en 2016 aux gouvernements pour qu'ils divulguent les informations relatives à la propriété effective afin de mettre fin à la culture du secret qui favorise la corruption.
11. **Que l'UA**, en application de l'article 18, soutienne la mise en place d'un cadre d'échange d'informations régional visant à traquer la corruption transfrontalière à des fins d'enquête et de poursuites judiciaires.

12. **Exhorter** les États africains de s'attaquer à la corruption dans la fourniture des services de base, en particulier le logement, l'eau, l'assainissement, l'éducation, la santé et les réponses humanitaires ainsi que la sécurité publique et les services judiciaires. La corruption dans les services publics affecte les citoyens les plus pauvres et désavantage particulièrement les personnes handicapées, les femmes et les enfants, qui en dépendent. À cet égard, nous notons également que la corruption dans les systèmes de gestion foncière exacerbe les inégalités en violant les droits fondamentaux des communautés locales, en particulier des groupes vulnérables. Nous rappelons de toute urgence aux dirigeants africains l'appel que nous avons lancé en 2018 à l'UA pour qu'elle :
- a. Priorise l'adoption de mesures idoines pour intégrer la transparence et la redevabilité dans la fourniture des services publics, les systèmes d'administration foncière et les systèmes judiciaires et mette fin à l'impunité des personnes reconnues coupables de corruption.
  - b. Crée des mécanismes pour recueillir les plaintes des citoyens et renforcer la protection des lanceurs d'alerte, notamment par l'adoption de législations nationales appropriées, conformes aux normes internationales.
13. Nous **réaffirmons** par la présente, conjointement avec d'autres partenaires, notre engagement à travailler avec l'UA par l'intermédiaire de l'éminent Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption, de l'Architecture africaine de gouvernance et d'autres organes connexes, et plus particulièrement à travailler avec les agences de lutte contre la corruption dans nos différents États membres afin d'éliminer la corruption de la vie quotidienne des citoyens africains.

Haute considération.